

La préfecture de Vaucluse accélère l'expulsion des dealers de leurs logements sociaux



Thierry Suquet, le préfet de Vaucluse avait été particulièrement clair ces derniers mois : ses services et les bailleurs sociaux seraient fortement mobilisés en matière d'expulsions locatives pour trafic de stupéfiants et troubles de voisinage.

Les premiers résultats viennent de tomber puisque la préfecture vient d'annoncer 5 expulsions locatives pour trafic de stupéfiants et troubles de voisinage depuis le début de l'année 2026.

Parmi ces personnes, expliquent les services de l'Etat dans le département, « une expulsion locative pour un individu qui utilisait son logement social pour le stockage de plus de 3,5kg de stupéfiants et de 12 000€ liés à la vente de drogue. Le logement n'était pas habité, et était exclusivement occupé comme base arrière pour le trafic de stupéfiants ».

Autre cas : une expulsion locative pour un individu qui utilisait son logement comme un point d'appui logistique à proximité immédiate d'un point de deal. Le logement servait pour le stockage et le transit des stupéfiants, avec des mouvements réguliers.

Les logements ne sont pas les seuls concernés puisqu'une expulsion a été aussi menée dans une épicerie



Ecrit par Echo du Mardi le 7 octobre 2026

suite à la découverte d'importantes quantités de stupéfiants. « De nombreux rassemblements étaient régulièrement observés aux abords de l'épicerie, indique la préfecture. Des personnes impliquées dans le trafic de stupéfiants étaient également présentes à l'intérieur et devant l'établissement. »

Une vingtaine d'autres dossiers d'expulsion en cours

« Ces résultats permettent d'apporter une réponse concrète à des situations préoccupantes qui affectent la sécurité des quartiers : éloigner ceux qui mettent leurs appartements à la disposition du trafic, et éviter que ces individus bénéficient de la solidarité nationale, rappelle la préfecture de Vaucluse. Ils ont été rendus possibles par l'étroite coordination des différents acteurs : préfecture, services de police et de gendarmerie, tribunaux judiciaires et bailleurs sociaux. Ils le sont également grâce à la loi contre le narcotrafic du 15 juin 2025, qui facilite l'expulsion des locataires impliqués dans un trafic de stupéfiants. Ce travail porte ses fruits avec une vingtaine de dossiers d'expulsion actuellement suivis dans de nombreuses communes du département : Apt, Avignon, Carpentras, Orange et Sorgues. »

L.G.